

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR DES TRAVAUX
COMPLEMENTAIRES AU GROUPE SCOLAIRE**

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition reçue par la société BONNET PAYSAGE, au regard du prix et du délai ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société BONNET PAYSAGE (37 rue du 8 mai 1945 – 62640 MONTIGNY-EN-GOHELLE) un devis pour des travaux complémentaires sur les espaces extérieurs du Groupe Scolaire, d'un montant de 6.825,68 € TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 25 Octobre 2024

DEC2024_167

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

